



RIFSEEP **ATTENTION A LA SORTIE DE ROUTE !**

La collectivité vient de décider en urgence d'accélérer la mise en place du RIFSEEP : le Comité Technique Paritaire va se réunir le **12 mai prochain** pour permettre aux élus départementaux de délibérer avant juin.

Ainsi, aujourd'hui, lundi 3 mai 2021, les organisations syndicales sont invitées à participer à une réunion de préparation du prochain Comité Technique, sans avoir connaissance du projet élaboré par la collectivité.

Si les agents des filières administrative, sociale et de l'animation vont probablement percevoir une IFSE supérieure à leur régime indemnitaire actuel, de nombreuses zones d'ombre dénoncées par la CGT persistent.

La collectivité ayant fait le choix, jusqu'à présent, de n'apporter aucune réponse à nos questions, les élus CGT au Comité Technique Paritaire défendront avec force et conviction les positions suivantes :

1. la sujétion et l'exposition du poste doivent être reconnues et valorisées dans l'IFSE.
2. la garantie du maintien du montant du régime indemnitaire doit perdurer tant que la situation de l'agent ne change pas, et la collectivité doit s'engager à n'apporter aucune baisse de l'IFSE lors de la clause de révocation.
3. l'augmentation des montants de l'IFSE pour atteindre un pourcentage équivalent, pour tous les agents, aux plafonds fixés par l'Etat (pour rappel, l'IFSE de la DGS est à 98 % du plafond alors que les ingénieurs, attachés, rédacteurs, assistants socio-éducatifs sont à 60 % et les agents de voirie ou polyvalents à 50 %). Pour cela, la CGT demande un abondement annuel de 5 M€ sur l'enveloppe "Indemnité", comme cela sera fait cette année, sur les 6 prochains exercices budgétaires et ainsi, de manière progressive, les agents pourront se rapprocher des plafonds - La DRH a estimé une enveloppe supplémentaire de 26 M€ pour y arriver dès la première année -
4. l'abattement de 40 % de l'IFSE en cas de maladie doit disparaître.

Ces propositions permettent aux agents de la filière technique de conserver leur régime indemnitaire actuel, sans limitation dans le temps, mais également d'améliorer le régime indemnitaire de toutes les filières dans l'optique de l'équité tant promise par la collectivité.

Pour autant, la CGT continue d'alerter sur les pièges du RIFSEEP :

- Si le régime indemnitaire augmente, cela n'a aucune incidence sur les pensions de retraite. Au contraire, l'écart se creuse encore plus entre le dernier salaire et le montant de la pension de retraite. La CGT demande d'abord la revalorisation du point d'indice.
- Le RIFSEEP, en gommant les grades et les cadres d'emploi, participe aux attaques gouvernementales sur le statut de la fonction publique.
- Le RIFSEEP va mettre en danger les collectifs de travail. Les agents d'un même service, exerçant les mêmes fonctions, pouvant toucher un IFSE différent, le RIFSEEP va générer une concurrence malsaine entre eux, une mise en compétition accentuée avec le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), surnommée la "prime au mérite".

Autant de raisons qui ont conduit la CGT à être la seule organisation syndicale à refuser le protocole d'accord national sur le RIFSEEP et à continuer de se battre !

Syndicat CGT des Personnels du Département du Var

Objet :